

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2018

1) Validation du compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2018 :

Le compte rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

2) Projet de Fusion Regroupement des syndicats intercommunaux de distribution d'eau potable, Moyenne Reyssouze, Bresse Revermont, Saint Amour Coligny et Ain Suran Revermont :

Mr Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint, informe que Mr le Préfet a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat de distribution d'eau résultant du regroupement des quatre syndicats intercommunaux de distribution d'eau potable, de la Moyenne Reyssouze, de Bresse Revermont, de Saint Amour Coligny et d'Ain Suran Revermont.

Cette fusion découle de la loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre les quatre syndicats de manière à créer un syndicat comprenant des communes situées sur plusieurs intercommunalités à fiscalité propre, qui pourra perdurer suite aux transferts de la compétence eau potable. Ces syndicats sont déjà liés par la ressource en eau et les interconnexions.

Les comités des quatre syndicats intercommunaux ont délibéré favorablement sur le projet de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat intercommunal sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont » son siège sera à Marboz, propriété du syndicat Bresse Revermont.

Le conseil municipal approuve le projet.

Un délégué et un suppléant seront nommés lorsque Mr le Préfet aura validé cette fusion par arrêté.

3) Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable / année 2017 :

Mr Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint, présente le rapport annuel 2017. La société SOGEDO a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Les ressources propres au syndicat ont fourni 547 218 m³ d'eau traitée. En 2017, les 2 757 abonnés ont consommé 456 635 m³ (en baisse de 7% par rapport à 2016) soit en moyenne 166 m³ par abonné et par an. Le taux de perte est faible par rapport à la taille du réseau situé en milieu rural. Le rendement du réseau est de 84.3% en hausse de 6% qui s'explique par le changement de nombreux compteurs et la mise en place de compteurs de

sectorisation. Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité. Suite aux travaux de modernisation les taux de fer, de calcaire et de manganèse ont nettement diminué. La qualité bactériologique est de 100%. Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 243.99€. Ce prix reste parmi les plus bas. Le rapport annuel 2017 est approuvé par le conseil municipal.

4) Acquisition de matériels pour le CPINI de LESCHEROUX / Demande de subvention au S.D.I.S :

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du S.D.I.S. de l'Ain au titre de l'acquisition de matériels, concernant l'acquisition de cônes de signalisation, d'un panneau signalétique Triflash, d'une échelle et de gilets de signalisation pour un montant total de 1 476.93€ TTC.

5) Ad'AP mise en accessibilité des écoles et de la cantine / Déclaration Préalable :

Mr Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint, précise que le dossier est finalisé et présente le dossier de demande de déclaration préalable de travaux et la demande d'autorisation de travaux relatifs à un ERP. Le conseil valide ces deux demandes et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Ce dossier sera instruit par la commission d'accessibilité de la D.D.T. (Direction Département du Territoire) et au S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour attester qu'il est conforme aux règles d'accessibilité.

Mr le Maire indique qu'une subvention de 44 100€ est attribuée par l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, avec une bonification liée à son inscription dans le contrat de ruralité signé entre l'Etat et la CA3B.

6) Salle de Motricité de l'école du haut – Réfection du sol :

Mr Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint, précise que les entreprises CHAPE FLUIDE BETON CIRE, Robert Bufalo et la SARL PONCIN ont réalisé les travaux durant les vacances scolaires d'été 2018.

7) Atelier Communal – Point :

Suite à la réunion de chantier du 31/08/2018, l'entreprise LOISY a informé qu'elle est en mesure de démarrer les travaux à partir des semaines 36 -37.

8) Restauration des vitraux / Eglise :

Mr Geoffray CHOSSAT, conseiller, précise que les travaux sont en cours de réalisation. L'entreprise L'Art du Vitrail a restauré 3 vitraux.

9) Attribution du logement n°2 / Résidence FELIX BESSARD :

Mr le Maire indique que deux dossiers ont été réceptionnés en mairie : dossier n°1 « Mme REY et Mr CLERMIDY » et dossier n°2 « Mr FILLOD et Mme CHANCEL ». Suite à l'étude des dossiers, le conseil décide d'attribuer le logement n°2 de la Résidence Félix BESSARD, à Mr FILLOD et Mme CHANCEL à partir du 05/09/2018. Le montant mensuel du loyer est de 353.15€, révisable au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

10) Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Suite à l'orage survenu la nuit du 7 au 8 août, plusieurs maisons ont été inondées et le centre de village est devenu inaccessible. Chaque habitant a reçu un courrier les invitant à déposer un dossier en mairie avant le 31/08/2018.

La voirie communale a fortement été endommagée.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera déposé en Préfecture courant septembre.

Questions diverses :

- *Logement n°5 de la Cure : Mme TERROLLION et Mr MICHON ont déposé leur dédite, ce logement sera libre à compter du 24/10/2018.*

